

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 V 37 Vœu relatif au projet Europa City.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet Europa City, qui soulève de nombreuses questions, tant d'un point de vue économique, urbain, agricole qu'écologique ;

Considérant que ce projet impliquerait la reconversion de près de 80 hectares de terres agricoles ;

Considérant que ce projet Europa City, porté par le groupe Auchan, prévoyant notamment 200.000 m² de commerces et restaurants, et conçu pour accueillir 30 millions de visiteurs chaque année pose clairement la question de son adéquation avec les besoins du territoire et en particulier celui d'assurer la fourniture de denrées produites localement, notamment issues de l'agriculture biologique et des filières de circuit court ;

Considérant par ailleurs les interrogations de différents acteurs et de certains territoires voisins sur l'impact que pourraient avoir ces surfaces commerciales sur le commerce de centre-ville ;

Considérant l'ouverture prochaine de la procédure de débat public, du 15 mars au 30 juin 2016 ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Jérôme Gleizes, Sandrine Mees et des élu/es du groupe écologiste,

Emet le vœu que :

- dans le cadre de la procédure officielle de débat public sur le projet Europa City, une réunion publique soit organisée sur le territoire parisien, et que l'impact sur le commerce parisien fasse l'objet d'une attention spécifique de la part de la commission particulière du débat public.